

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** AD Quali New
- **Code du produit:** P0001
- **UFI:** P7C0-M0P6-P007-TX7C
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
 - SU22 Professional uses: Public domain (administration, education, entertainment, services, craftsmen)
- **Catégorie du produit** PC12 Engrais
- **Emploi de la substance / de la préparation** Engrais
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - IMPACT PRO
 - Z.A.C le jardin d'entreprises - 11, rue Réaumur
 - 28000 CHARTRES
 - TEL : 02.34.40.08.22 / FAX : 02.34.40.08.42
- **Pour tout renseignement :** SERVICE HSE IMPACT PRODUCTION
- **Numéro d'appel d'urgence**
 - ORFILA : 01.45.42.59.59.
 - Numéro, dont la gestion est assurée par les CAPTV (Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance)
- SAMU : 15 ou 112
- En cas d'ingestion accidentel consulter le centre antipoison le plus proche.

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08

Repr. 1B H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - acide borique
- **Mentions de danger**
 - H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Conseils de prudence**
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 - P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 - P405 Garder sous clef.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

3 Composition/informations sur les composants

· **Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 7757-79-1	nitrate de potassium	30-40%
EINECS: 231-818-8	 Ox. Sol. 3, H272	
CAS: 10043-35-3	acide borique	1-5%
EINECS: 233-139-2	 Repr. 1B, H360FD	
Limite de concentration spécifique: Repr. 1B; H360: C ≥ 1,7 %		

· **SVHC**

10043-35-3	acide borique
------------	---------------

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

· **Après inhalation:**

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

· **Après ingestion:**

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

- dioxyde de carbone (CO2)

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 2)

- mousse

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

- **Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

- **Pour les secouristes**

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

- **Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Stocker dans le contenant d'origine
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
Aucune donnée n'est disponible.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.
Eviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- 

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
- **Protection respiratoire:** Se référer aux scénarios d'exposition.
 - **Protection des mains:**
Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - **Matériau des gants**
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 4)

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Poussière totale : 10 mg/m³Poussière respirable : 5 mg/m³

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**

· État physique	Solide
· Couleur:	-
· Odeur:	-
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
· Inflammabilité	Non déterminé
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Point d'éclair	Non applicable
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable
· Dynamique:	Non applicable
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non applicable
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non applicable
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· **Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
---	-------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 5)

· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact de métaux divers.
Réactions aux acides.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7757-79-1 nitrate de potassium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OCDE 403)
Inhalatoire	LC50/1h	>0,53 mg/L (rat) Valeur la plus élevée pouvant être atteinte

10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	>3.765 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,03 mg/l (rat) (OCDE 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

· Toxicité par administration répétée
--

10043-35-3 acide borique

Oral	NOAEL	100,1 mg/kg p.c./jour (rat)
------	-------	-----------------------------

· Informations sur les autres dangers
--

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

7757-79-1 nitrate de potassium

CL50(96h)	1.378 mg/L (poisson)
CE50(48h)	490 mg/L (cru)
CEr50 (72h/96h)	>1.700 mg/L (algues)
	10 jours

10043-35-3 acide borique

CL50(96h)	423-4.147 mg/L (poisson) (Données bibliographiques)
CE50(48h)	257-7.870 mg/L (cru) (Données bibliographiques)
CEr50 (72h/96h)	≥228,8 mg/L (algues)
NOEC	22,8 mg/L (algues) (Données bibliographiques)
	32,43 mg/L (cru) (Données bibliographiques)
	16,5 mg/L (poisson) (Données bibliographiques)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 7)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|----------------|
| · Numéro ONU ou numéro d'identification | - |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Dangers pour l'environnement | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable |
| · Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

15 Informations relatives à la réglementation

- Directive 2004/42/CE
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions of restriction: 30, 65
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
- 7757-79-1 nitrate de potassium

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.02.2026

Nom du produit: AD Quali New

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
--

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

10043-35-3 acide borique

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
--

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
--

· Service établissant la fiche de données sécurité Service HSE IMPACT PRODUCTION

· Contact: contact@impact-pro.fr

· Date de la version précédente: 04.11.2025
--

· Numéro de la version précédente: 2

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
--

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
--

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
--

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
--

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
--

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
--